CENTRE de AMELIORATION du LOGEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

BILAN DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

JUIN 2016 – DECEMBRE 2021

PREAMBULE

Créée le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais (CCT2L) est issue de la fusion de la Communauté de communes des **Deux Rivières** (15 communes) et de la Communauté de communes du **Pays de Longuyon** (11 communes).

Les anciennes intercommunalités travaillaient déjà depuis de longues années sur les problématiques liées à l'habitat ancien et sur la valorisation du cadre de vie ; on rappellera notamment la réalisation de l'OPAH du Longuyonnais entre 1996 et 1998 et l'OPAH de la ville de Longuyon entre 2007 et 2010. En outre, Longuyon a mis en place une campagne de ravalement des façades depuis 1995.

La nouvelle intercommunalité a repris cet objectif de favoriser l'amélioration de l'habitat sur le territoire. Elle a engagé une étude en 2015 afin d'apprécier les besoins en matière de rénovation sur toutes les communes du territoire, et de déterminer les conditions de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale.

Sur la base des conclusions de cette étude, une convention opérationnelle d'OPAH a été signée le **9 Juin 2016** par M. Jean Pierre JACQUE président de la Communauté de Communes, et M. Philippe MAHÉ préfet de Meurthe et Moselle et délégué local de l'Anah dans le département.

La convention fixait un objectif de 214 logements à réhabiliter, soit environ 8 Millions d'Euros de travaux prévus, et la CCT2L a obtenu de l'Anah et de l'Etat, la réservation d'une dotation globale de 1 970 000 € de subventions sur 3 ans, soit 656 000 € par an.

Dans le détail, les aides de l'Anah et de l'Etat devaient permettre :

- d'améliorer 176 logements occupés par leur propriétaire,
- de réhabiliter 38 logements locatifs conventionnés,

Quelques mois seulement après la signature de cette convention d'OPAH, et suite aux annonces du Président de la République dans le cadre de la COP 21, de renforcer les efforts en matière d'économies d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique, l'Etat et l'Anah ont décidé d'ouvrir plus largement les possibilités d'octroi des aides à l'amélioration énergétique du programme Habiter Mieux.

Sur le territoire, cette ouverture s'imposait d'autant plus qu'un important programme de rénovation énergétique allait entrer en phase opérationnelle après un long temps de préparation : la rénovation énergétique d'une copropriété de 418 appartements, la Résidence Canadienne de Longuyon.

Ainsi, les objectifs de l'OPAH ont été revus à la hausse, et un avenant à la convention d'OPAH a été signé le **26 Septembre 2016** par le Préfet de Meurthe et Moselle et le président de la Communauté de Communes.

L'avenant a fixé un nouvel objectif de 360 logements à réhabiliter sur 3 ans (+146 par rapport à la convention initiale), et l'Anah et l'Etat ont majoré leur participation financière de plus d'un million d'euros.

Le nouvel objectif opérationnel de l'OPAH intercommunale se répartissait par conséquent de la manière suivante :

- 272 logements occupés par leur propriétaire, dont 216 entrant dans le cadre du dispositif Habiter Mieux pour l'amélioration des performances énergétiques,
- 88 logements locatifs conventionnés, dont 62 éligibles au programme Habiter Mieux.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais a bénéficié d'une prolongation exceptionnelle liée au contexte sanitaire.

Le présent rapport constitue le bilan final de cette opération, au **31 Décembre 2021**.

Le Centre d'Amélioration du Logement (CAL-SOLIHA) de Meurthe et Moselle a été chargé par la communauté de Communes du suivi de l'OPAH et réalise à ce titre une mission d'information et de conseil, d'assistance technique et administrative, visant à favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien sur le territoire, tant au niveau du parc locatif que des propriétaires occupants.

Conformément à la convention d'OPAH, le présent bilan détaille quantitativement et qualitativement les résultats de cette mission, et donne en particulier un état des contacts et des **consommations des crédits spécifiques réservés par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)** sur le territoire intercommunal.

1 - CONTACTS

Dès le lancement de la nouvelle OPAH, des permanences régulières du CAL SOLIHA ont été mises en place de manière à offrir aux habitants des points d'accueil et d'informations répartis sur le territoire intercommunal.

Après concertation avec les communes, il a été choisi d'organiser ces permanences dans les deux communes principales, soit les mairies de **LONGUYON** et **PIERREPONT.**

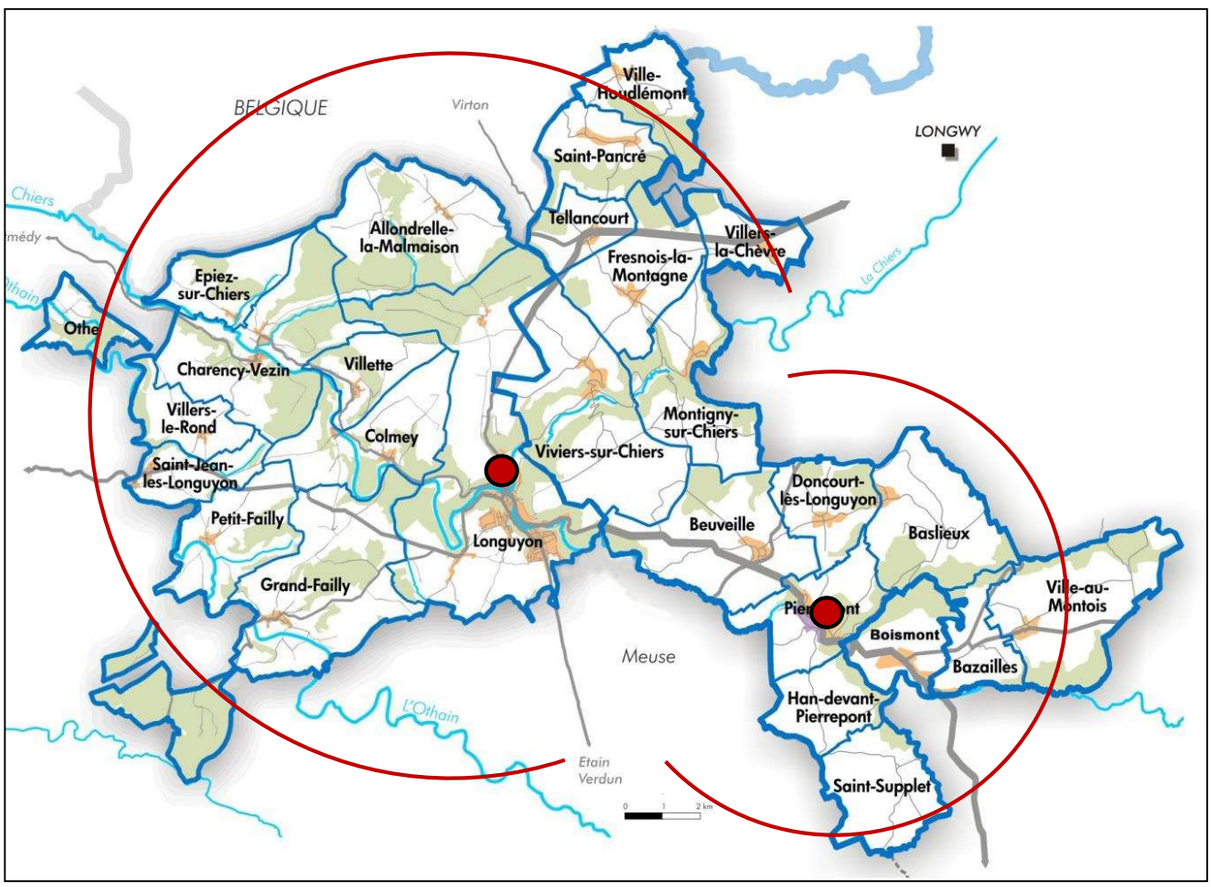

A noter que la permanence de Longuyon a été mise en place en 1995 dans le cadre du suivi par le CAL de la campagne de ravalement municipale et de la première OPAH intercommunale. Elle s'est tenue mensuellement depuis cette date, sans interruption. Il s'agit par conséquent d'un lieu de référence pour les habitants de la commune, mais aussi des villages périphériques.

Les permanences en mairies visent à recevoir, informer et conseiller les propriétaires intéressés par des travaux d'amélioration ou de réhabilitation de leur logement.

Elles traitent les questions relatives aux financements de l'habitat, à la fiscalité immobilière, aux procédures administratives (déclarations de travaux, permis de construire) et aux aspects techniques des travaux (matériaux, économies d'énergie, qualifications d'entreprises, analyse de devis, …).

1.1- Bilan des permanences entre Juin 2016 et Mars 2020

Jusque Mars 2020, date à laquelle les permanences sur le territoire ont été suspendues en raison du contexte sanitaire, **223** personnes ont été rencontrées dans les permanences tenues sur le territoire. Elles se répartissent de la manière suivante :

Commune	**Nombre de permanences**	**Public accueilli**	*... dont propriétaires bailleurs*	**Ratio de fréquentation**
LONGUYON	41	**180**	*17*	4,4 personnes
PIERREPONT	39	**43**	*3*	1,1 personne
Total	**80**	**223**	***20***	**2,8 personnes**

Le bilan des permanences peut être globalement considéré comme satisfaisant avec en moyenne, près de 3 personnes ou familles rencontrées dans les mairies desservies :

- La permanence de Longuyon a affiché une fréquentation soutenue, avec un rayonnement important sur les communes voisines (visiteurs de Charency-Vezin, Epiez sur Chiers, Villette, Grand Failly, Tellancourt, Viviers sur Chiers, …).
- En revanche, malgré les relances d'information (presse, bulletins municipaux), le public accueilli est demeuré assez modeste sur Pierrepont, même si le rayonnement attendu au-delà du territoire communal est bien confirmé (visiteurs de Ville-au-Montois, Beuveille, Han-devant-Pierrepont, Boismont et Baslieux).

Les personnes rencontrées sont principalement des propriétaires occupants (91% du total).

On rappellera que le nombre de propriétaires bailleurs a chuté depuis l'OPAH de la Ville de Longuyon (2006-2008), mettant en évidence une baisse de l'investissement locatif sur la ville-centre, mais aussi sur l'ensemble du territoire national : la situation économique, la crainte de ne pas trouver de locataire solvable, les difficultés à mobiliser des emprunts auprès des banques, sont des difficultés conjoncturelles qui impactent sur la dynamique en faveur de l'amélioration du parc locatif.

Les propriétaires occupants en revanche sont restés fortement mobilisés, en particulier sur la thématique énergétique où la multiplication des dispositifs d'aides, et la pression commerciale, ont accentué le besoin d'informations neutres et précises.

A partir de Juin 2020, les permanences ont été organisées sur rendez-vous, afin de s'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires et limiter le public accueilli en salle d'attente. 8 permanences se sont ainsi tenues en mairie de Longuyon jusque fin 2021, avec **27 ménages supplémentaires** rencontrés sur la période (25 propriétaires occupants et 2 bailleurs).

1.2- Visites et études personnalisées

Tous les logements concernés par des projets de travaux susceptibles d'être financés par l'Anah, ont fait l'objet d'une visite et d'une étude personnalisée :

- Pour les propriétaires occupants s'engageant dans une démarche d'amélioration énergétique de leur logement, le CAL SOLIHA réalise à leur domicile, une évaluation thermique visant à établir un diagnostic de l'existant, quantifier le gain énergétique des travaux souhaités et préconiser des interventions alternatives ou complémentaires pour optimiser la performance du logement. Les contraintes techniques et financières du projet et des variantes éventuelles sont appréciées dans tous les cas.
- Pour les projets relatifs à l'adaptation du logement au handicap ou à la perte de motricité, les visites à domicile visent à dresser un état des lieux complet de l'accessibilité du logement, afin de vérifier notamment, que le projet de travaux envisagé réponde de manière satisfaisante à l'objectif de maintien à domicile du propriétaire. L'évaluation, en lien avec l'état de santé et le degré de motricité actuel et futur (en cas de maladie invalidante progressive), va notamment apprécier si les travaux sont suffisants pour assurer l'autonomie de la personne dans son logement.
- Pour les projets touchant à la rénovation lourde de logement indigne ou très dégradé, la visite est nécessaire pour déterminer le niveau de vétusté voire d'insalubrité, qui va définir les modalités de financement de l'Anah. Le diagnostic est à la fois technique (identification des travaux à réaliser pour assurer la mise aux normes de sécurité et de salubrité) et social (évaluation des possibilités de réalisation des travaux en site occupé, recherche de solutions de relogement pour la durée des travaux,…).

Globalement, hors Résidence Canadienne, ce sont ainsi **99** propriétaires qui ont fait l'objet d'une visite technique à leur domicile ou à l'adresse d'un logement à rénover pour une mise en location, en préalable au montage d'une demande de subventions Anah.

De plus, **39** visites-conseils ont été organisées, à la demande de propriétaires ne pouvant se déplacer dans les permanences ou souhaitant des informations personnalisées. Ces visites, qui n'ont pas, ou pas encore, été suivies d'un dossier de demande de subventions, ont principalement porté sur des aspects techniques (matériaux, mise en œuvre, ...) ou sur des problématiques particulières (aménagement de rez de chaussée pour personne handicapée, travaux de toiture en copropriété, isolation par l'extérieur, ...).

Depuis le lancement de l'OPAH, 138 visites ont été réalisées sur l'ensemble du territoire intercommunal, en lien,

- **soit avec les dossiers de demandes de financements auprès de l'Anah (en cours d'étude ou d'instruction),**
- **soit avec des demandes particulières de propriétaires ayant besoin de conseils personnalisés en amont de leur projet (solutions techniques, choix de matériaux, prise en compte de problématiques spécifiques).**

1.3- Mission spécifique d'information : la Résidence Canadienne de Longuyon

La résidence Canadienne est située dans la partie haute de la ville de Longuyon. Construite dans les années 50 pour héberger les troupes militaires canadiennes de la base aérienne de Marville, elle a été transformée en copropriété en 1967, lorsque la France a quitté l'OTAN et que la base aérienne a été fermée.

Elle est composée de 7 bâtiments, pour un total de **418 appartements,** et les copropriétaires actuels (fin 2017) se répartissent entre **243 propriétaires occupants** (58%) et **120 propriétaires bailleurs** pouvant disposer d'un ou plusieurs logements.

La copropriété est gérée par un Conseil Syndical, élu par l'assemblée des copropriétaires.

Sur la base d'un diagnostic énergétique mettant en évidence une consommation énergétique élevée sur l'ensemble de la résidence (de l'ordre de 250 kwh_{ep}/m2/an, soit un classement 'E'), le conseil syndical a missionné un architecte en 2012, pour élaborer des scénarii de rénovation des bâtiments.

Parmi les propositions d'amélioration envisagées, le projet retenu et validé par l'assemblée des copropriétaires consiste à réaliser une isolation par l'extérieur de l'ensemble des parois verticales (façades et pignons) ainsi qu'une isolation des toitures, pour permettre une amélioration d'au moins **40%** de la performance énergétique globale de la résidence (classement énergétique 'C' attendu au terme des travaux). Le coût global des travaux est de **5,75 Millions d'euros TTC**, soit une moyenne de 13 800 € par logement (11 000 à 21 000 € selon la typologie des appartements).

Le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle (CAL) a réalisé en 2014 une première mission d'information des copropriétaires afin d'évaluer les perspectives de mobilisation des aides de l'Anah mais, avec les difficultés à mobiliser les banques sur le nouveau dispositif d'écoprêt copropriété, le SCC a préféré reporter les travaux d'un an.

Avec le lancement de l'OPAH, le CAL a assuré une démarche d'animation ciblée, afin de reprendre contact avec l'ensemble des copropriétaires (actualisation des pièces administratives nécessaires au montage des dossiers de demandes de subventions), et renforcer l'information des habitants afin que personne ne soit oublié sur chacun des 7 immeubles de la copropriété. Le bilan qui peut être dressé de cette mission est le suivant :

- 284 copropriétaires ont été rencontrés, soit 78% du total,
- plus de la moitié des copropriétaires sont finalement éligibles aux financements de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat : **184 demandes individuelles de subventions** ont été déposées auprès des services de l'Anah entre Novembre 2016 et Mars 2017, soit 125 propriétaires occupants et 59 bailleurs (64 logements).
- les subventions mobilisées (21% du coût total des travaux) et l'écoprêt finalement accordé par le Crédit Foncier ont permis le bouclage financier de cette opération lourde de rénovation thermique et la réalisation effective des travaux entre Mars 2017 et Novembre 2018.

2. Dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH

Il est rappelé que le rôle du CAL est d'être l'interlocuteur privilégié des propriétaires privés dans leurs projets de travaux d'amélioration de l'habitat : outre les conseils techniques apportés et les diagnostics et audits réalisés pour préciser les interventions à prévoir, c'est bien entendu la mobilisation des aides financières de l'OPAH qui joue le rôle incitatif le plus marqué et constitue l'effet le plus apparent de notre activité sur le territoire.

Il convient toutefois de noter que ce bilan ne traduit pas l'ensemble des dynamiques de rénovation de l'habitat : certains propriétaires n'ont pas accès aux subventions (conditions de ressources) ou ne souhaitent pas se conformer aux exigences de l'Anah (recours à entreprises, plafonnement du loyer, …).

Demandes de financements auprès de l'Anah :

Au 31/12/2021, **295 demandes de subventions[1] ont été agréées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),** principal partenaire financier associé à cette opération :

- 61 propriétaires bailleurs, pour 67 logements locatifs à réhabiliter.
- 234 propriétaires occupants.

Demandes de financement auprès d'autres financeurs :

Pour **3 propriétaires occupants ne respectant pas les critères d'éligibilité aux aides de l'Anah (conditions de revenus, nature des travaux),** le CAL a instruit des dossiers de demandes de subventions auprès d'autres organismes :

- 2 auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, au titre des aides à l'autonomie (APA, PCH),
- 1 auprès des caisses de retraite,

Sur la durée de l'OPAH, le CAL SOLIHA a permis à 298 propriétaires de mobiliser des aides à l'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal, pour un total de 304 logements à rénover.

[1] Ce total ne correspond pas au nombre de dossiers Anah, les demandes sur la Résidence Canadienne ayant été regroupées par immeubles

2.1 – Résidence Canadienne

Après la phase de contacts et d'information, les propriétaires occupants ou bailleurs éligibles aux financements de l'Anah ont fait l'objet d'une demande fin 2016. Quelques retardataires ont été financés début 2017, sur les bâtiments où les travaux n'avaient pas encore commencé.

Il est important de noter que parmi les 169 propriétaires occupants rencontrés, les trois quarts du total, soit 125, affichaient un niveau de revenus inférieur aux plafonds Anah. Pour les bailleurs en revanche, la moitié seulement a pu mobiliser l'Anah, les obstacles étant le plafonnement des loyers et le niveau de revenus des locataires.

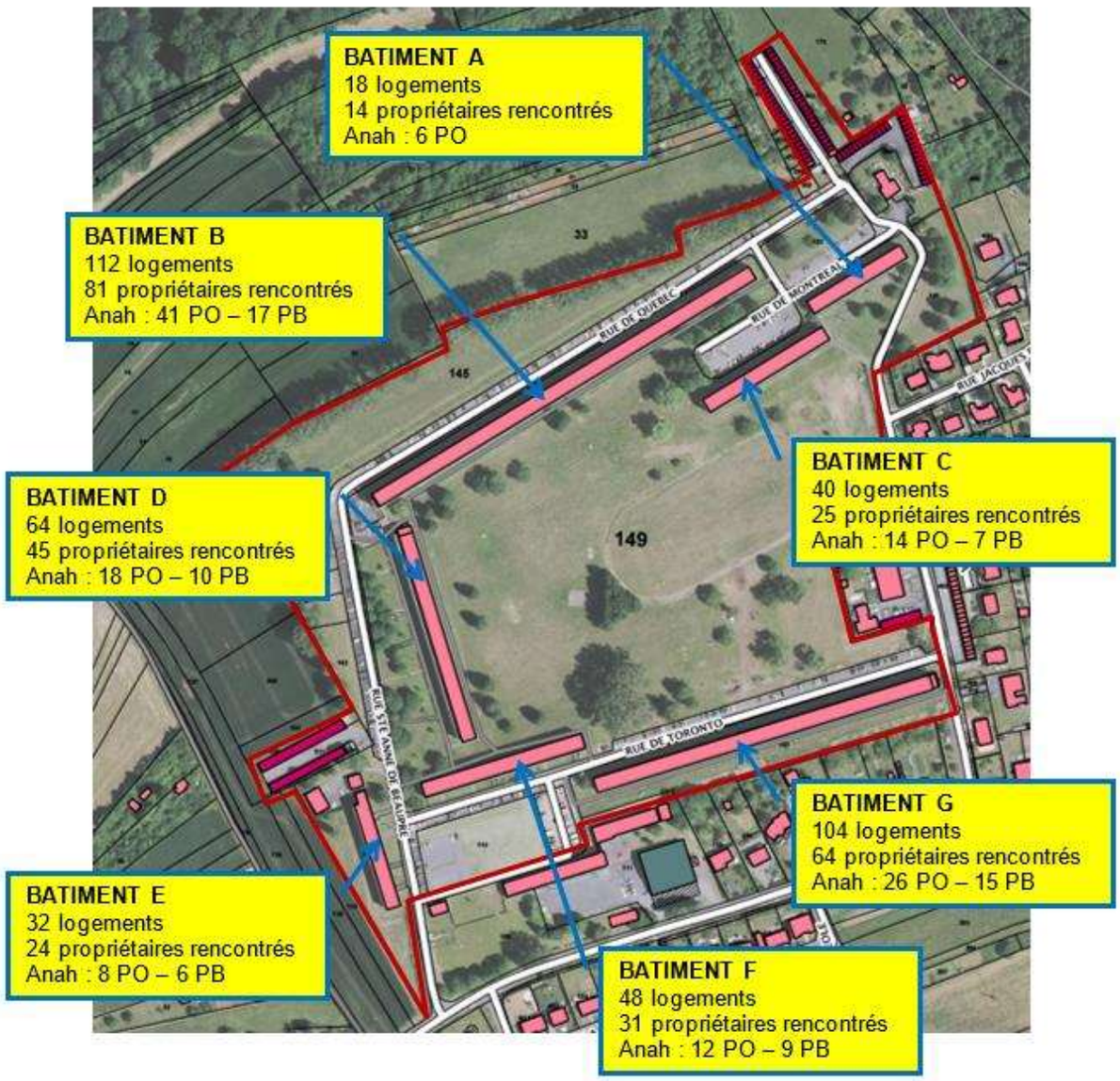

Note : PO = propriétaire occupant
PB = propriétaire bailleur

Bilan des aides accordées sur la Résidence Canadienne :

	Bâtiment A	Bâtiment B	Bâtiment C	Bâtiment D	Bâtiment E	Bâtiment F	Bâtiment G
Coût travaux	350 283 €	1 646 892 €	546 272 €	837 172 €	412 396 €	616 606 €	1 345 796 €
Sub. Anah	49 793 €	313 827 €	104 234 €	134 503 €	55 879 €	97 757 €	187 263 €
Prime FART	10 253 €	80 958 €	28 313 €	36 912 €	18 353 €	28 009 €	54 086 €
Aide CCT2L	2 000 €	12 500 €	4 500 €	6 500 €	1 500 €	4 500 €	7 500 €
Total aides	**62 046 €**	**407 285 €**	**137 047 €**	**177 915 €**	**75 732 €**	**130 266 €**	**248 849 €**

Sur un total de **5 755 416 €** de travaux TTC, compris honoraires de maîtrise d'œuvre, les copropriétaires de **189** logements (45% du total) ont mobilisé **1 239 140 €** d'aides financières, répartis entre :

- 943 256 € de subventions de l'Anah,
- 256 884 € d'aides du Fond d'Aide pour la Rénovation Thermique (FART), prime de l'Etat versée en complément des subventions de l'Anah,
- 39 000 € de primes de la Communauté de Communes, correspondant à un forfait de 500 € accordé à chaque propriétaire occupant à revenus très modestes,

189 logements (125 occupés par leur propriétaire et 64 locatifs) ont été financés, pour un total de plus de 1,2 M€ d'aides accordées, soit 21,5% du coût total des travaux sur l'ensemble de la copropriété.

2.2 – Autres propriétaires bailleurs

Fin 2021, 2 dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'Anah, soit 3 logements locatifs très dégradés à rénover. Ils représentent **192 453 € de travaux** prévus, et **80 208 € de subventions et primes** accordées.

Tous les logements financés ont fait l'objet d'une amélioration énergétique qui a permis une baisse des charges de chauffage de plus de 35%. Dans ce cadre, ils ont bénéficié de la prime Habiter Mieux (1 500 € par logement) qui était complémentaire à l'Anah jusque fin 2017 et qui est aujourd'hui intégrée dans la subvention Anah. Les aides mobilisées représentent globalement **42%** du montant des travaux.

Comme il a été signalé en préambule, le contexte demeure défavorable à l'investissement locatif et le bilan opérationnel de l'OPAH traduit la frilosité des propriétaires bailleurs à engager des travaux de rénovation.

Avec 3 logements locatifs financés, les résultats sont inférieurs aux objectifs attendus. Parmi les obstacles rencontrés, on peut noter une certaine atonie du marché locatif depuis 2017, ainsi que les effets très négatifs des confinements successifs sur les dynamiques résidentielles.

2.3 – Autres propriétaires occupants

Sur la durée de l'OPAH, hors Résidences Canadiennes, **109 dossiers de propriétaires occupants** ont été financés par l'Anah.

Ces dossiers se répartissent de la manière suivante : **67** demandes portent sur l'amélioration énergétique du logement, **39** portent sur l'adaptation au handicap ou à la perte de motricité, et **3** concernent la rénovation lourde de logements très dégradés.

- **Concernant l'amélioration énergétique :**

Les 67 dossiers instruits par l'Anah représentent **1 439 454 €** de travaux à réaliser, soit en moyenne **21 486 € par logement**.

Dans 63% des cas, les interventions correspondent à des bouquets de travaux associant chauffage, isolation et/ou remplacement des menuiseries extérieures, mais le gain énergétique exigé par l'Anah jusque 2020 (25%) pouvait être atteint par le seul remplacement du chauffage (13 cas) ou une isolation des murs ou du toit (12 cas).

Les 67 propriétaires occupants concernés par des travaux d'amélioration énergétique ont mobilisé **777 970 € de financements, soit :**

- **696 368 €** de subventions de l'Anah et de l'Etat (prime Fart),
- **24 500 €** de la CCT2L au titre de son abondement forfaitaire de 500 € à la prime Habiter Mieux (39 propriétaires occupants à revenus très modestes),
- **28 500 €** du Conseil Départemental dans le cadre de l'abondement apporté depuis 2017 aux aides de l'Anah
- **28 602 €** d'aide complémentaire apportée par les caisses de retraite,

Avec ce pluri-financement, chaque propriétaire a mobilisé en moyenne 11 611 € d'aides, soit 54% du coût de ses travaux.

- **Concernant l'adaptation au handicap :**

Les 39 dossiers instruits par l'Anah représentent **347 451 €** de travaux, soit une moyenne de **8 909 €** par propriétaire.

Les programmes de travaux envisagés sont principalement le remplacement de la baignoire par une douche, ou la pose d'un fauteuil monte-escaliers (95% des demandes).

Les 39 propriétaires occupants ont mobilisé **187 970 € de financements, soit :**

- **162 378 €** de subventions de l'Anah,
- **36 247 €** d'aides complémentaires apportées par une caisse de retraite,
- **15 360 €** de la CCT2L au titre de son abondement de 10% aux aides de l'Anah pour les propriétaires occupants à revenus très modestes,
- **12 505 €** du Conseil Départemental au titre des aides au maintien à domicile (APA ou PCH), ou de l'abondement aux aides de l'Anah (depuis janvier 2017).

L'aide moyenne est ainsi de 6 266 €, soit 74% du coût des travaux.

- **<u>Concernant la rénovation de logements indignes ou très dégradés</u> :**

Les 3 dossiers instruits par l'Anah représentent **127 612 €** de travaux, soit plus de **42 500 €** de travaux par logement (réhabilitation complète, tous corps d'état).

Ces trois propriétaires ont mobilisé 91 750 € de subventions, soit en moyenne 72% du coût des travaux. Les aides se répartissent entre l'Anah (74 750 €), l'Etat (4 000 € de primes du Fart), le Conseil Départemental (2 500 €) et la CCT2L (10 500 €).

Outre ces 109 propriétaires subventionnés par l'Anah, rappelons que **3 propriétaires occupants, non éligibles aux financements Anah,** ont bénéficié d'aides de leur caisse de retraite ou du Conseil Départemental, pour un total de **7 505 €** d'aides accordées.

L'ensemble des financements accordés aux 112 propriétaires occupants sur la durée de l'OPAH, représente ainsi un total de 1 132 845 €, répartis de la manière suivante :

	ANAH	ETAT (FART)	CCT2L	Conseil Départ.	Caisses de retraite
Nombre de dossiers	**109**	**26**	**77**	**99**	**33**
Total des aides	**895 848 €**	**38 648 €**	**55 585 €**	**64 403 €**	**78 361 €**

Hors Résidence Canadienne, 112 propriétaires occupants ont pu être aidés pour la réalisation d'environ 1 935 000 € de travaux sur leur logement. ±1 133 000 € d'aides ont été mobilisées auprès de différents financeurs, dont 934 500 € (82%) auprès de l'Anah et de l'Etat.

En moyenne, les propriétaires occupants ont donc obtenu des financements à hauteur de 59% du coût de leurs travaux.

Globalement, les résultats observés sont assez positifs :

- **en termes quantitatifs, le bilan de 234 propriétaires occupants financés par l'Anah (compris Résidences Canadiennes) se situe à 86% des objectifs fixés dans l'avenant à la convention d'OPAH (272 logements).**
- **en termes qualitatifs, les dossiers concernent aux deux-tiers des familles à revenus très modestes (155 sur 234) et les projets touchent principalement l'amélioration énergétique, qui constitue une priorité majeure de l'OPAH.**

TABLEAU DE SYNTHESE :
OBJECTIFS OPERATIONNELS ET BILAN AU 31/12/2021

	Rappel des objectifs Anah	Nombre de dossiers et engagements financiers	Taux global de réalisation
PROPRIETAIRES OCCUPANTS	**272**	**234**	**86%**
Amélioration énergétique	**216**	**192**	**89%**
Autonomie / adaptation au handicap	45	39	87%
Logement indigne / très dégradé	11	3	27%
Engagement de l'Anah	**1 786 760 €**	**1 641 054 €**	**92%**
Engagement de l'Etat (FART)	**421 600 €**	**199 532 €**	**47%**

LOGEMENTS LOCATIFS	**88**	**67**	**76%**
Logement indigne / très dégradé	20	3	15%
Logement dégradé	6	-	-
Amélioration énergétique	**62**	**64**	**103%**
Engagement de l'Anah	**671 574 €**	**278 258 €**	**41%**
Engagement de l'Etat (FART)	**127 500 €**	**99 000 €**	**78%**

TABLEAU DE SYNTHESE
REPARTITION DES CREDITS DE L'ANAH ET DE L'ETAT

	Résidence Canadienne	Hors Résidence Canadienne
Propriétaires occupants	**906 090 €**	**937 496 €**
Logements locatifs	**294 050 €**	**80 208 €**
Total %	**1 200 140 €** 54%	**1 017 704 €** 46%

TABLEAU DE SYNTHESE :
REPARTITION DES LOGEMENTS AMELIORES SUR LE TERRITOIRE
(hors résidence Canadienne)

	Agréés Anah (PO/PB)	Hors Anah (PO)	Total
ALLONDRELLE LA MALMAISON	3	-	**3**
BASLIEUX	5	-	**5**
BAZAILLES	3	-	**3**
BEUVEILLE	3	-	**3**
BOISMONT	6	-	**6**
CHARENCY VEZIN	6	-	**6**
COLMEY	1	-	**1**
DONCOURT LES LONGUYON	1	-	**1**
EPIEZ SUR CHIERS	2	-	**2**
FRESNOIS LA MONTAGNE	2	-	**2**
GRAND FAILLY	2	-	**2**
HAN DEVANT PIERREPONT	5	-	**5**
LONGUYON	40	1	**41**
MONTIGNY SUR CHIERS	3	-	**3**
PETIT FAILLY	1		**1**
PIERREPONT	10	1	**11**
SAINT JEAN LES LONGUYON	2	-	**2**
SAINT PANCRE	1	-	**1**
ST SUPPLET	2	-	**2**
TELLANCOURT	4	-	**4**
VILLE AU MONTOIS	1	1	**2**
VILLE HOUDLEMONT	3	-	**3**
VILLERS LE ROND	1	-	**1**
VILLETTE	3	-	**3**
VIVIERS SUR CHIERS	2	-	**2**
Total	**112**	**3**	**115**

On notera que les 115 logements financés (hors résidence Canadienne de Longuyon) se répartissent sur presque toutes les communes du territoire intercommunal (hors Othe et Villers-la-Chèvre). Ces résultats témoignent des efforts réalisés en matière de communication et d'information des habitants.